

**SYSTÈME PANCANADIEN
D'APPRENTISSAGE
ET DE GARDE DES JEUNES
ENFANTS (SPAGJE)**

**PLAN DE CROISSANCE DIRIGÉE
DU COMTÉ DE RENFREW
2025-2026**



**County of
Renfrew**
Ontario . Canada

Experience Our History, Share Our Future!

Table des matières

Aperçu	3
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.....	3
Cadre d'accès et d'inclusion.....	4
Information sur les types d'établissements.....	4
Objectifs de croissance du comté de Renfrew (2022-2026)	5
Plan de croissance dirigée.....	8
Dépôt des demandes	10
Prochaines étapes.....	11
Annexe A – Tableaux de données	14

Aperçu

Le plan de croissance dirigée du comté de Renfrew vise à fournir des renseignements aux exploitants de services de garde d'enfants agréés, aux agences de services de garde en milieu familial agréées, ainsi qu'aux membres du public concernant le potentiel d'augmentation du nombre de places et d'inscriptions dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) du comté de Renfrew pour 2025-2026, et les efforts en ce sens.

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)

Le 28 mars 2022, l'Ontario a conclu un accord avec le gouvernement fédéral visant à mettre en place le [système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) pour permettre à plus de familles d'avoir accès à des services d'apprentissage et de garde de grande qualité, abordables, flexibles et inclusifs, peu importe où elles vivent dans la province.

L'accord est axé sur 5 domaines clés :

- Réduire les frais de garde
- Accroître l'accessibilité
- Améliorer la qualité des services de garde
- Appuyer l'inclusion
- Améliorer les données et les rapports

Dans le cadre de cet accord du SPAGJE, l'Ontario appuie la création de 86 000 nouvelles places pour les enfants de moins de 6 ans dans des garderies agréées d'ici la fin de l'année 2026.

À titre de gestionnaire de système de services pour les programmes de garde d'enfants et de la petite enfance, le comté de Renfrew travaille de concert avec le ministère de l'Éducation et avec les services agréés depuis 2022 pour mettre en œuvre le SPAGJE.

Actuellement, 91 % des agences de services de garde en milieu familial agréées et des centres de garde d'enfants agréés sont inscrits au SPAGJE.

Cadre d'accès et d'inclusion

En juin 2023, le ministère de l'Éducation a transmis le [Cadre d'accès et d'inclusion de l'Ontario 2023](#) aux gestionnaires de système de services visant à soutenir l'élaboration de plans locaux destinés à augmenter le nombre de places du SPAGJE tout en mettant l'accent sur l'accès et l'inclusion.

Selon le ministère de l'Éducation, les groupes prioritaires suivants doivent être pris en compte dans les plans de croissance dirigée pour les nouvelles places dans des garderies agréées dans le cadre du SPAGJE :

- Familles à faible revenu
- Enfants handicapés et enfants ayant des besoins particuliers ou individuels
- Enfants francophones
- Enfants autochtones
- Enfants noirs ou d'autres groupes racialisés
- Enfants de nouveaux arrivants au Canada

Toutes les nouvelles places du SPAGJE qui sont attribuées au comté de Renfrew seront créées conformément aux principes d'accès et d'inclusion énoncés dans ce cadre en évolution constante.

Information sur les types d'établissements

En vertu de l'accord du SPAGJE, au moins 70 % des places pour les enfants de 0 à 5 ans en Ontario doivent demeurer en services de garde agréés sans but lucratif d'ici la fin de l'accord, en 2026. Le ministère de l'Éducation a établi des objectifs par type d'établissement que chaque gestionnaire de système de services doit atteindre ou maintenir afin de contribuer à l'objectif provincial global de 70 %.

Au 31 décembre 2023, le comté de Renfrew comptait 90 % de places en service de garde sans but lucratif et 10 % de places en service de garde à but lucratif. À la demande du ministère de l'Éducation, le comté de Renfrew doit tenir compte du type d'établissement lors de l'étude de chaque plan d'ajout de places du SPAGJE.

Objectifs de croissance du comté de Renfrew (2022-2026)

Au lancement du SPAGJE en 2022, le ministère de l'Éducation a demandé aux gestionnaires de systèmes de services d'axer leurs efforts sur l'inscription des services déjà agréés au programme. En 2023, une approche de croissance dirigée a été adoptée pour l'ajout de places dans les services de garde d'enfants.

Pour contribuer à la création de places dans des garderies agréées en Ontario, le ministère de l'Éducation a élaboré un modèle d'allocation régionale en vue de déterminer le nombre de places à attribuer à chaque municipalité aux fins de croissance du SPAGJE. Le modèle d'allocation régionale tient compte des facteurs suivants :

- Accès équitable par zone géographique – atteindre un taux d'accès de 37 % à l'échelle provinciale (ratio de places par enfant de 0 à 5 ans)
- Places ciblées pour les populations vulnérables selon certains facteurs socioéconomiques
- Places pour les enfants francophones et autochtones
- Participation au marché du travail
- Réserve stratégique

Le financement provincial et les objectifs relatifs au nombre de places ont été déterminés dans le but d'aider chaque région de la province à atteindre un ratio provincial de places par enfant (ou taux d'accès) cible de 37 %, soit une moyenne d'une place en garderie abordable pour 2,7 enfants de 0 à 5 ans.

Au départ, le comté de Renfrew s'est vu attribuer une cible de 427 places du SPAGJE à créer pendant la période de 2022 à 2026 de l'accord du SPAGJE. Selon les données détenues par le ministère de l'Éducation, le taux d'accès à une place par enfant de 0 à 5 ans en 2022 était de 20 % dans le comté de Renfrew, et on prévoit qu'il passera à 28 % d'ici la fin de 2026, lorsque toutes les nouvelles places auront été créées.

Le ministère de l'Éducation désigne les nouvelles places du SPAGJE comme étant en milieu scolaire ou en milieu communautaire. Les places en milieu scolaire ont été attribuées aux nouveaux services et aux ajouts de places déjà approuvés par le ministère de l'Éducation, et elles comprennent les places pour les bambins, les poupons et les enfants d'âge préscolaire. Les places en milieu communautaire ont été attribuées aux nouvelles places à l'extérieur des écoles, et aux places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants (moins de 6 ans).

Le tableau 1 ci-dessous montre l'allocation originale de places pour le comté de Renfrew, par année et par type. Le tableau 2 détaille les projets d'ajout de places en milieu scolaire et leur statut. Le tableau 3 illustre les projets d'ajout de places en milieu communautaire et leur statut.

Tableau 1 – Allocation par année et par type de place

TYPE DE PLACE	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
MILIEU SCOLAIRE	127	122	42	0	0	291
MILIEU COMMUNAUTAIRE	26	48	62	0	0	136
TOTAL	153	170	104	0	0	427

Tableau 2 – Ajout de places en milieu scolaire (2022-2026)

MUNICIPALITÉ	ÉCOLE	SERVICE AGRÉÉ	STATUT	NOMBRE TOTAL DE PLACES
Arnprior	École élémentaire catholique des Deux-Rivières	Centre éducatif Cœur des Jeunes des Deux-Rivières	Terminé en 2023	49
Pembroke	L'Équinoxe	Centre éducatif Cœur des Jeunes L'Équinoxe	Terminé en 2024	39
Pembroke	Our Lady of Lourdes	Leaps and Bounds Children's Centre	En cours (fin prévue en 2026)	73
Petawawa	Herman Street Public School	Bamoonzhe Daycare	Terminé en 2023	88
Renfrew	St. Thomas the Apostle	Leaps and Bounds Children's Centre	Terminé en 2025	42
TOTAL				291

Tableau 3 – Ajout de places en milieu communautaire (2022-2026)

MUNICIPALITÉ	SERVICE AGRÉÉ	STATUT	NOMBRE TOTAL DE PLACES
Arnprior	Centre éducatif Cœur des Jeunes des Deux-Rivières	Terminé en 2023	26*
Comté de Renfrew	County of Renfrew Licensed Home Child Care	Terminé en 2023	10**
Killaloe, Hagarty and Richards	Kidz Kastle Killaloe	Terminé en 2023	11
Pembroke	Centre éducatif Cœur des Jeunes L'Équinoxe	Terminé en 2022	26*
Petawawa	Bamoonzhe Daycare	En cours (sera terminé en 2025)	26*
Petawawa	Centre de la petite enfance du CRFMP	En cours (fin prévue en 2026)	49
Petawawa	Service de garde d'enfants en milieu familial agréé du CRFMP	Terminé en 2023	24**
TOTAL			172***

* Au départ, le ministère de l'Éducation exigeait que chaque place du SPAGJE pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants soit comptée comme une demi-place (0,5). Cette directive a toutefois changé en 2024, et chacune de ces places compte maintenant comme une (1) place, ce qui a entraîné un changement dans l'allocation totale du comté de Renfrew.

** Au départ, le ministère de l'Éducation, souhaitant une croissance naturelle, exigeait que les places en service de garde en milieu familial agréé ne soient pas comptées dans l'allocation du SPAGJE. Cette directive a toutefois changé en 2023, et toutes les places en service de garde en milieu familial agréé du SPAGJE doivent maintenant être

comptées, ce qui a entraîné un changement dans l'allocation totale du comté de Renfrew.

*** En conséquence de ce qui précède, le nombre total de places en milieu communautaire dépassait de 36 l'objectif de croissance de 136 places.

Plan de croissance dirigée

Comme l'indiquent les tableaux ci-dessus, le comté de Renfrew est en train de créer 427 nouvelles places qui, au départ, faisaient partie de l'allocation dans le cadre de l'accord du SPAGJE entre l'Ontario et le gouvernement fédéral d'ici la fin de l'année 2026. En raison des ajouts de places et des nouveaux services de garde en milieu communautaire et scolaire qui ont été approuvés et planifiés avant 2022, le plan de croissance du comté de Renfrew était en grande partie prédéterminé. Le comté de Renfrew souhaite poursuivre sa croissance dans le cadre du SPAGJE et contribuer davantage aux objectifs de croissance provinciaux globaux. Plusieurs demandes pour l'allocation de places du SPAGJE supplémentaires ont été envoyées au ministère de l'Éducation.

La réponse du ministère de l'Éducation, reçue le 31 mars 2025, détaillait les résultats d'un exercice d'équilibrage, accordant ainsi 261 places supplémentaires du SPAGJE au comté de Renfrew, pour un total de 688 places pour la période de 2022 à 2026.

Le tableau 4 montre la nouvelle allocation du ministère de l'Éducation pour le comté de Renfrew (pour la période de 2024 à 2026). Précisons toutefois que ces données incluent certaines places qui faisaient déjà partie de l'allocation de départ de 427 places. Celles-ci font référence à des projets qui ont été terminés en 2024 et en 2025 ou dont la fin est prévue en 2026. Ces places portent la mention « existantes ».

Tableau 4 – Allocation de nouvelles places par année et par type

TYPE DE PLACE	2024	2025	2026	TOTAL
MILIEU SCOLAIRE	162 154 existantes 8 nouvelles	0	0	162 154 existantes 8 nouvelles
MILIEU COMMUNAUTAIRE	328 75 existantes 253 nouvelles	0	0	328 75 existantes 253 nouvelles
TOTAL	490 229 existantes 261 nouvelles	0	0	490 229 existantes 261 nouvelles

Un plan de croissance dirigée, en phase avec le cadre d'accès et d'inclusion, a été élaboré en vue de guider la création de nouvelles places du SPAGJE dans le comté de Renfrew. Des quartiers prioritaires ont été ciblés en fonction de l'analyse de données démographiques et socioéconomiques (recensement de 2021), de données de l'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE, 2022-2023), du nombre de centres de garde d'enfants agréés et d'agences de services de garde agréés et de leur capacité, et de renseignements provenant de la liste d'attente (voir l'annexe A). Les régions qui présentent de graves lacunes en matière de services de garde et dont la cote de vulnérabilité est élevée ont été ciblées comme zones prioritaires pour les nouvelles places en garderie.

Les trois services agréés du comté de Renfrew qui ne sont pas actuellement inscrits au SPAGJE sont la priorité. Ils se verront offrir l'occasion de s'y inscrire pour tenir compte de certains changements relatifs au financement provincial, qui sont entrés en vigueur en 2025, soit après l'entrée en vigueur de l'accord de 2022, et qui ont des conséquences financières sur les services qui sont agréés, mais qui ne participent pas au SPAGJE. Les priorités secondaires seront les places pour les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants dans les écoles déjà établies, et les places excédentaires qui ont dû être comptées en raison de changements de direction au ministère de l'Éducation.

Il a été déterminé que ces collectivités du comté de Renfrew sont prioritaires :

- Pembroke (City)
- North Algona Wilberforce (Township)
- Admaston/Bromley (Township)
- Arnprior (Town)
- Petawawa (Town)
- Renfrew (Town)
- Laurentian Valley (Township)
- McNab/Braeside (Township)
- Whitewater Region (Township)

Les données fournies ne doivent pas être interprétées comme une garantie d'approbation. Les quartiers prioritaires énumérés doivent servir de point de départ pour les services agréés actuels et pour les nouveaux services agréés au moment de déterminer l'emplacement des nouvelles places en service de garde.

Le SPAGJE évolue constamment. Les quartiers prioritaires seront donc revus et modifiés pour refléter les nouvelles données à jour.

S'il n'y a pas d'option pour la création de places du SPAGJE dans ces quartiers prioritaires, ou si les options sont trop coûteuses ou dépasseraient le délai de mise en œuvre, le

comté de Renfrew se réserve le droit d'attribuer les places du SPAGJE à une autre collectivité.

Dépôt des demandes

Puisque de nouvelles places du SPAGJE ont été attribuées au comté de Renfrew pour la période 2025-2026, un processus de présentation des demandes juste et transparent sera élaboré en fonction de ce plan afin d'établir un procédé d'approbation des projets d'ajout de places ou de nouveaux services au sein du SPAGJE.

Les demandes seront étudiées et approuvées selon les critères suivants :

- Les places demandées sont disponibles selon les objectifs établis par la province
- Les groupes d'âge proposés seront desservis par les nouvelles places (enfants de 0 à 5 ans)
- Les places proposées se trouvent dans des quartiers prioritaires
- Le ratio par type d'établissement est respecté selon les exigences provinciales

D'autres détails concernant le dépôt des demandes seront publiés une fois que le processus sera finalisé.

Prochaines étapes

La division des services à l'enfance demeure résolue à collaborer avec le ministère de l'Éducation et les services de garde d'enfants agréés pour accroître le nombre de services de garde agréés disponibles afin de veiller à ce que les familles du comté de Renfrew aient accès plus facilement à des programmes d'apprentissage chez les jeunes enfants de grande qualité.

Annexe A – Tableaux de données

Tableau A1 – Nombre de places en garderie par enfant (0 à 5 ans)

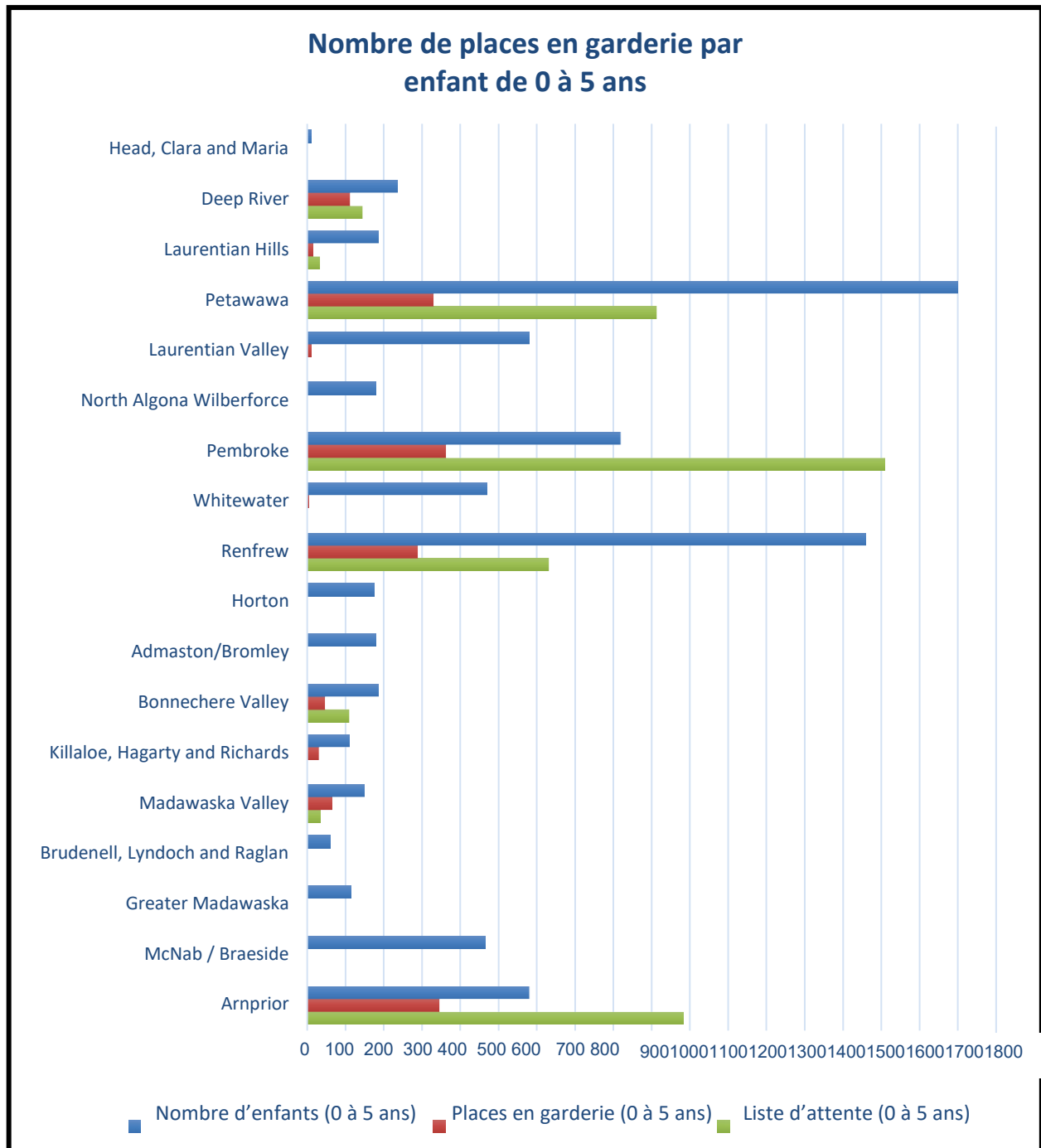


Tableau A2 – % de familles à faible revenu après impôt (recensement de 2021)

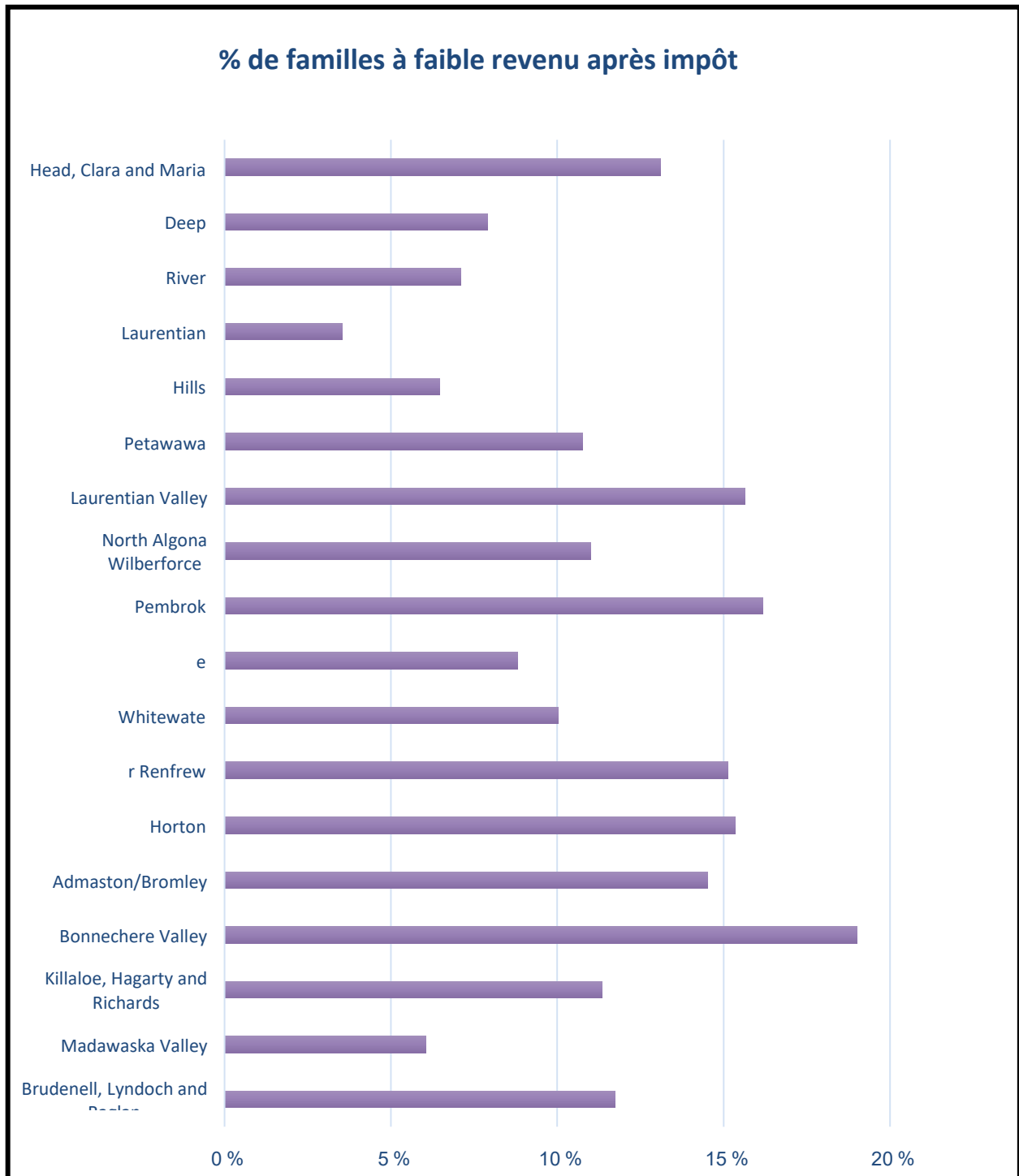


Tableau A3 – % de minorité visible par municipalité (recensement de 2021)

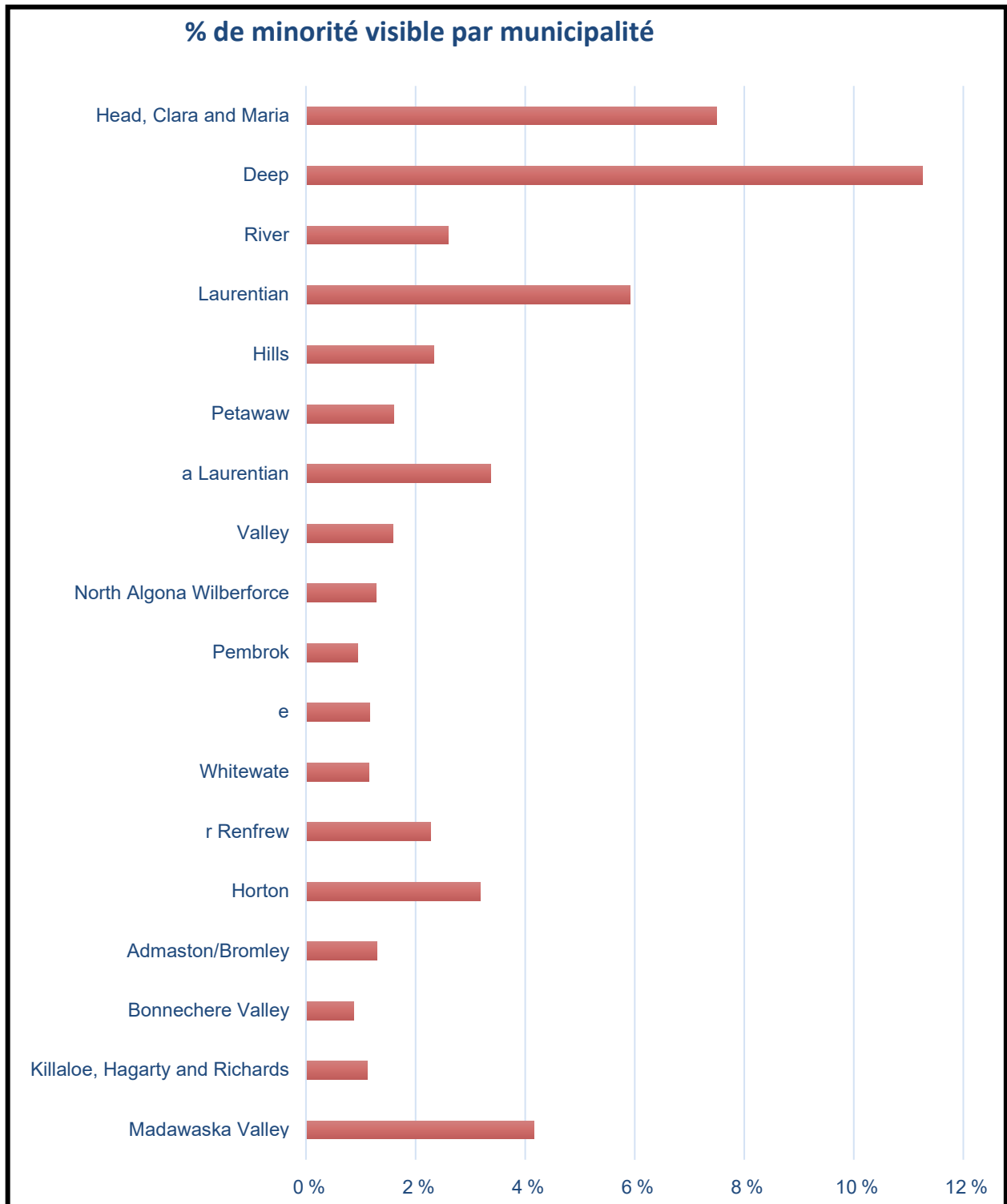


Tableau A4 – % de familles dont la première langue est le français par municipalité (recensement de 2021)

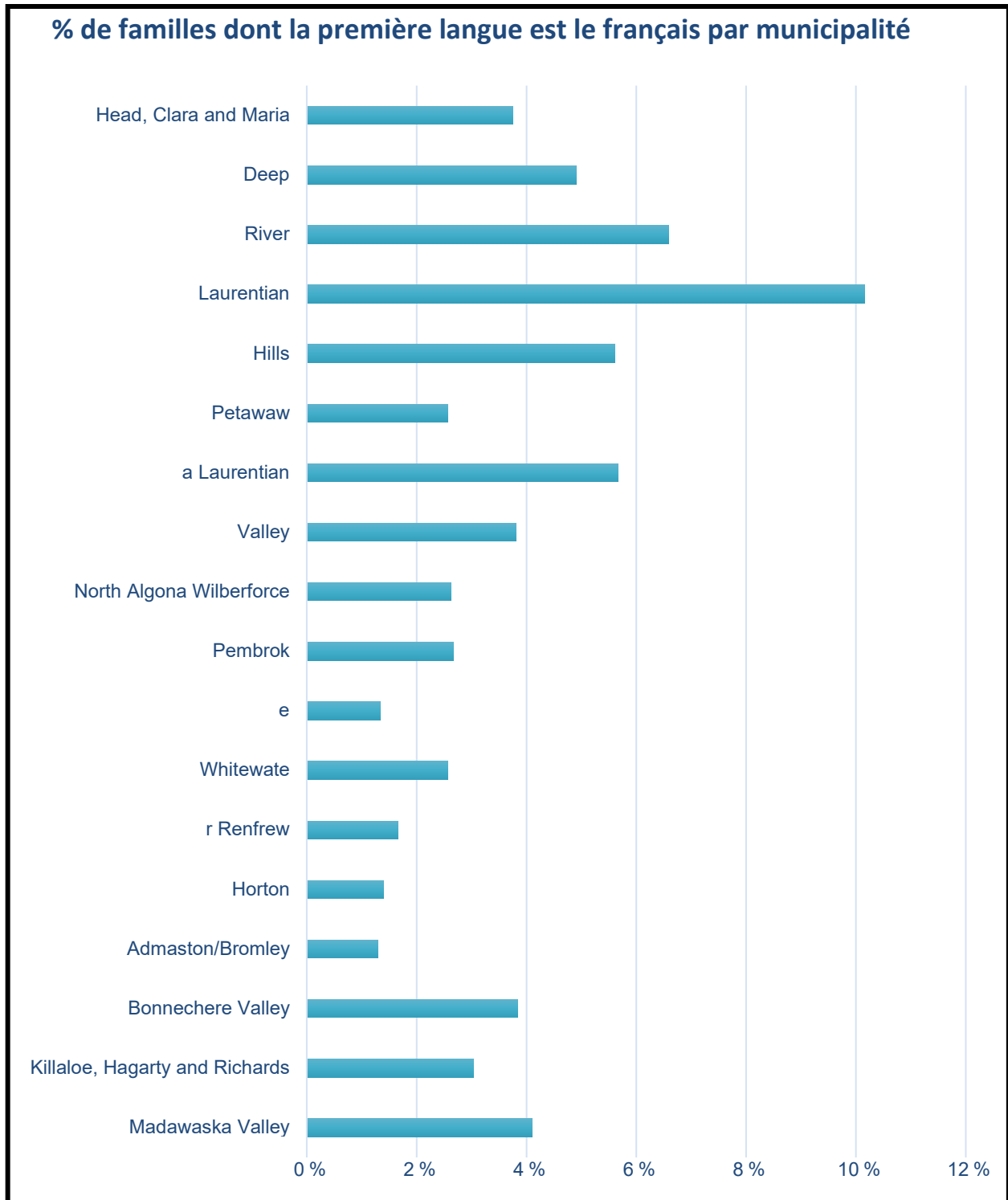
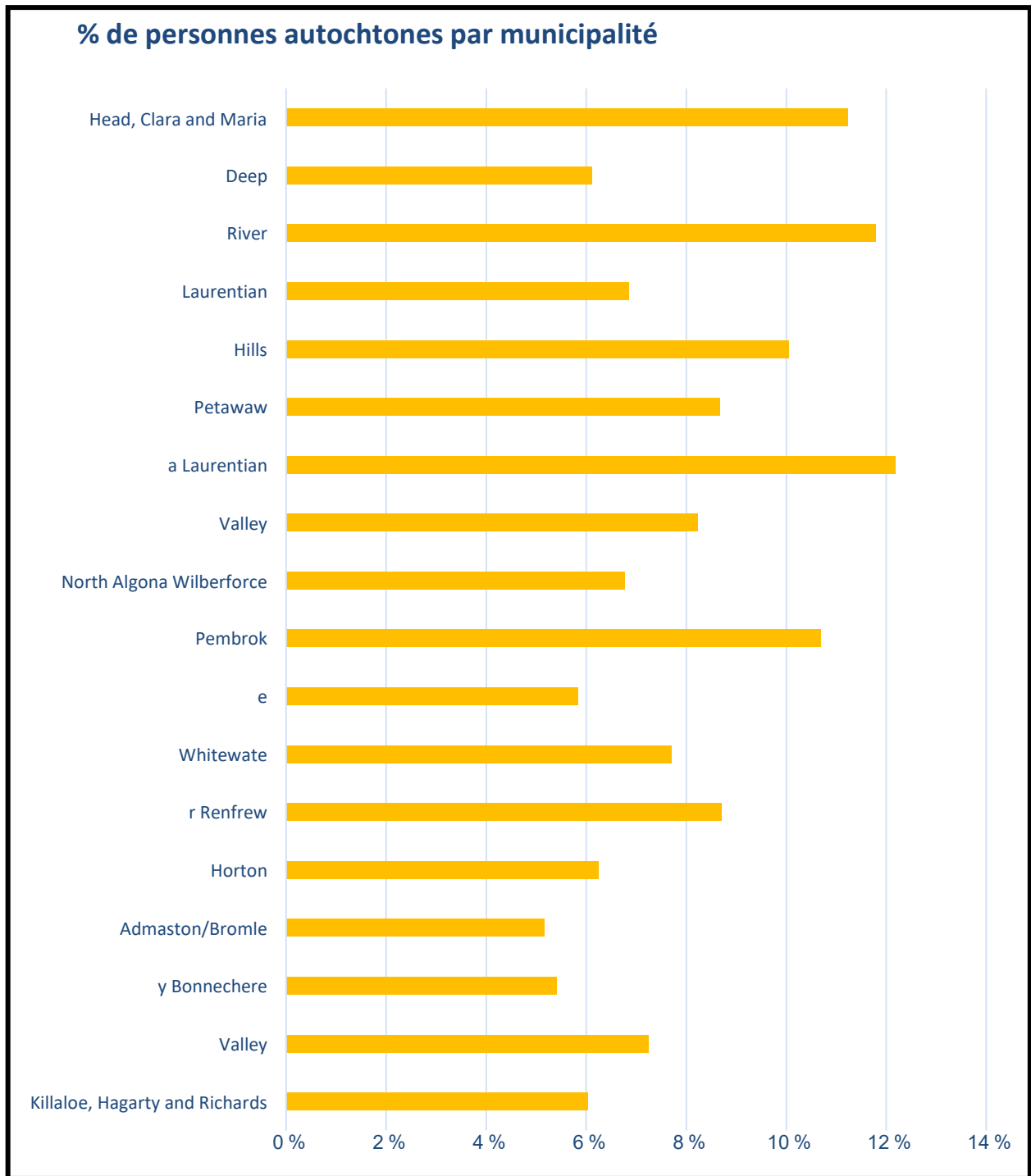
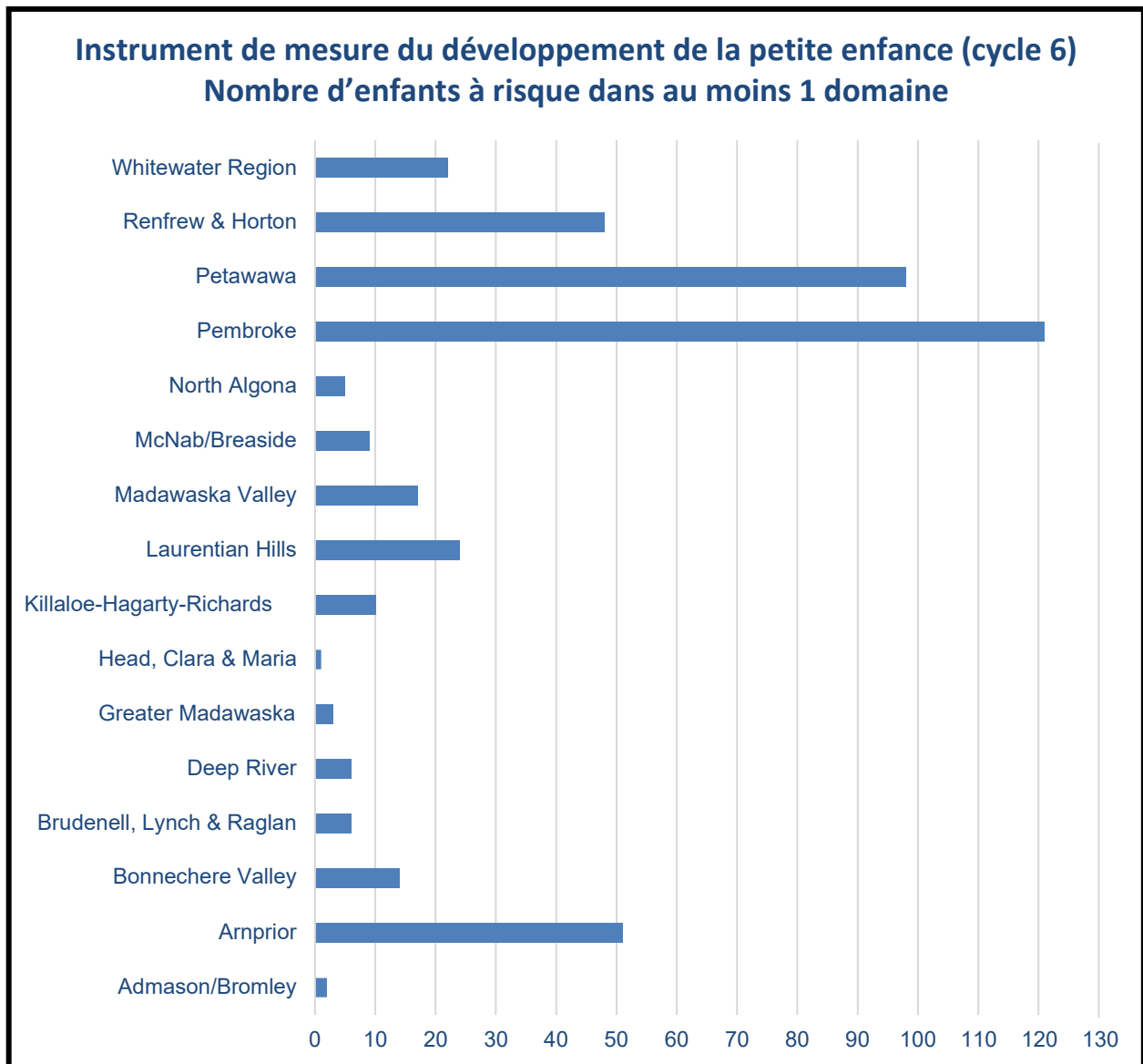


Tableau A5 – % de personnes autochtones par municipalité (recensement de 2021)



**Tableau A6 – Instrument de mesure du développement de la petite enfance (cycle 6)
Nombre d'enfants à risque dans au moins 1 domaine**



Voici les cinq domaines évalués par l'instrument de mesure du développement de la petite enfance :

- La santé physique et le bien-être
- Les compétences sociales
- La maturité affective
- Les habiletés cognitives et le développement du langage
- Les connaissances générales et les habiletés de communication